

Cette publication n'est pas publiée

Rubrique: Poursuites pour dettes

Sous-rubrique: Vente aux enchères d'immeubles dans le cadre de la poursuite

Date de publication: SHAB, KABVS 05.09.2025

Visible par le public jusqu'au: 05.09.2026

Numéro de publication: SB01-0000004334

Entité de publication

Office des poursuites des districts de Sion, Hérens et Conthey, Rue de la Piscine 10, 1950 Sion

Vente aux enchères d'immeubles dans le cadre de la poursuite Laiterie des Mayens du Bleusy

Débiteur(s):

Laiterie des Mayens du Bleusy
1996 Nendaz
sans administrateur connu

Objet(s) à vendre aux enchères:

Commune de Nendaz :

Parcelle No 89 a 2, folio 108, MC 7776, Le Bleusy, surface totale 100 m2, laiterie, taxe cadastrale : bâtiment Fr. 39'200.00

Parcelle No 89 a 1, folio 108, MC 7776, Le Bleusy, surface totale 100 m2, pré, taxe cadastrale : biens-fonds Fr. 4'000.00

Estimation officielle : Fr. 55'000.00

Vente aux enchères

Le 30.10.2025 à 11:00 heure, Relais du Valais, Rte de l'Abbaye 35, 1963 Vétroz

Remarques juridiques:

Une attention particulière doit être portée à la loi fédérale sur l'acquisition d'immeubles par des personnes à l'étranger (LFAIE) et à l'ordonnance sur l'acquisition d'immeubles par des personnes à l'étranger (OAIE).

Pour autant qu'elles ne soient pas constatées par les registres publics, les prétentions non annoncées dans le délai imparti sont exclues de la participation au produit de la vente.

De même, les créanciers nantis de titres de gage doivent annoncer leurs créances garanties par nantissement.

Référence est par ailleurs faite aux conditions de mise aux enchères.

Publication selon les art. 133, 134, 135, 138 LP; art. 29 de l'ORFI du 23 avril 1920.

Délai de production: 24.09.2025

Date de dépôt des conditions de vente et de l'état des charges: à partir du
16.10.2025

Point de contact:

Office des poursuites des districts de Sion, Hérens et Conthey
Rue de la Piscine 10
1950 Sion

Remarques:

Vente requise par le créancier gagiste conventionnel en 1er rang.

Montant à payer à l'enchère : Fr. 5'000.00

Les enchérisseurs devront se munir d'une carte d'identité et pour les sociétés d'un extrait récent du registre du commerce.

Les chèques bancaires (chèques émis par une banque, les autres chèques ne sont pas admis) ou encore les garanties bancaires irrévocables et illimitées sont admis.

La présente publication ainsi que le rapport d'estimation peuvent être consultés sur le site internet des offices des poursuites et faillites du canton du Valais à l'adresse www.vs.ch/web/spf/encheres.